

LES DOM A L'HORIZON 2030
ENTRE MIGRATIONS, VIEILLISSEMENT ET PRECARITE :
QUEL PROJET DE SOCIETE ?

NOTE DE TRAVAIL
POUR LE
COMMISSARIAT GENERAL A LA STRATEGIE ET A LA PROSPECTIVE
« QUELLE FRANCE DANS 10 ANS ? »
SEMINAIRE SUR LES OUTRE-MER

Par
Claude-Valentin MARIE
CONSEILLER POUR L'OUTRE-MER A L'INED
DIRECTEUR SCIENTIFIQUE DE L'ENQUETE « MIGRATION FAMILLE ET VIEILLISSEMENT »

Introduction

Les migrations et le vieillissement constituent, aujourd'hui, pour les départements d'outre-mer des défis majeurs. D'ici à 2030, la Guadeloupe et la Martinique compteront plus de personnes âgées que de jeunes et, en 2040, la part des plus 60 ans y sera plus importante que dans le Limousin, tenu pourtant pour emblématique du vieillissement de la population française¹. Les conséquences socio-économiques de cette dynamique seront d'autant plus importantes, que ces deux régions continuent d'enregistrer le départ en nombre de leurs forces vives : l'émigration des jeunes engagée depuis les années 1960 s'y poursuit et, surtout, de manière de plus en plus sélective.

Si la Guyane paraît peu concernée par cet enjeu, c'est principalement parce qu'elle est plus que jamais une terre d'immigration : de tous les départements français c'est elle qui accueille – et de très loin – la plus forte proportion d'immigrants. Combinées à une natalité très élevée, ces arrivées de populations nouvelles concourent à une vive accélération de sa croissance démographique. Au rythme actuel, la Guyane verra presque doubler sa population d'ici à 2030. Elle sera alors le plus peuplé des trois DFA². L'étude des migrations sera donc l'occasion de souligner la forte singularité de la Guyane, dont les réalités sont très éloignées de celles des Antilles et de La Réunion.

Vieillesse d'une part, importance des migrations et évolution de la natalité de l'autre, mutations des structures et dynamiques familiales enfin, c'est – à échéance relativement brève – à une mutation radicale de la physionomie démographique et sociale de ces sociétés d'outre-mer que nous assisterons.

Au cœur de ces bouleversements : la famille. Son rôle demeure déterminant dans les formes de socialisation individuelles et collectives. Elle occupe une place centrale dans les solidarités intergénérationnelles et elle aussi est au cœur des stratégies migratoires. Mais là encore, les changements en cours modifient les équilibres antérieurs.

Plus frappante encore est la rapidité avec laquelle ces changements s'opèrent. Les conséquences en sont multiples : renouvellement des modes de vie des individus, des familles et des groupes sociaux, émergence de nouvelles précarités, accentuation des inégalités et apparition de nouveaux besoins. Dans le contexte économique et social actuel, ces mutations sont aussi porteuses de risques nouveaux pour la cohésion sociale, dont témoigne la montée grandissante des incivilités, de la délinquance, de la violence et des atteintes aux personnes. Ces changements et ces risques imposent une réflexion urgente sur le projet de société qu'il conviendrait de promouvoir. Faute, sinon, de ne pouvoir ni les maîtriser, ni répondre aux besoins nouveaux des populations.

Le propos de ce document se centrera donc sur trois questions essentielles : les effets des migrations, la transformation des structures familiales et le vieillissement de la population.

A quel degré et sous quelles formes les sociétés ultramarines sont-elles concernées par le vieillissement ? Quels défis nouveaux leur posent les effets combinés de ce vieillissement et des migrations ? Quelles en sont les conséquences économiques et sociales ? Quelle vision nouvelle de la

¹ Les proportions seront certes moindres à La Réunion, en revanche les effectifs concernés y seront deux fois plus importants.

² DFA : Département Français d'Amérique

société imposent-ils ? Quelle place occupent les jeunes dans les changements en cours ? Quel rôle leur est dévolu ? Comment, dans ce contexte, repenser la cohésion sociale et les solidarités ? En lien avec les défis du vieillissement et leur impact, la question de la « *dépendance* » sera examinée sous ses multiples formes : individuelle, économique, sociale et, même, politique.

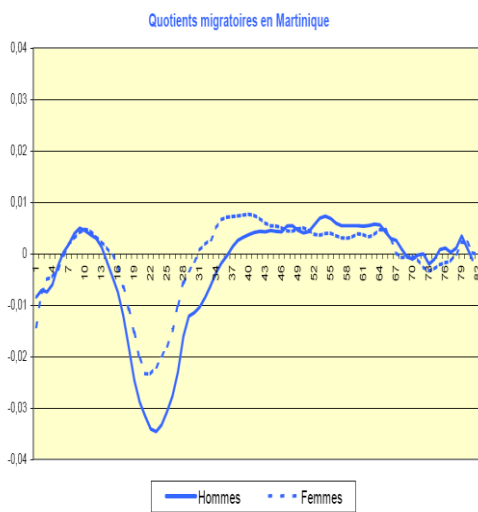
Les analyses conduites ici prennent appui sur les premiers résultats d'une vaste enquête, intitulée « *Migration, familles et vieillissement* » (MFV), conduite aux Antilles, en Guyane et à La Réunion. Ce travail répondait à une double ambition : élaborer un corpus de connaissances nouvelles permettant de mieux appréhender l'ampleur des mutations en cours, en comblant pour partie les lacunes dont souffrent les DOM en matière d'informations économiques et sociales.

Les migrations : nouvelle donne d'une réalité très ancienne

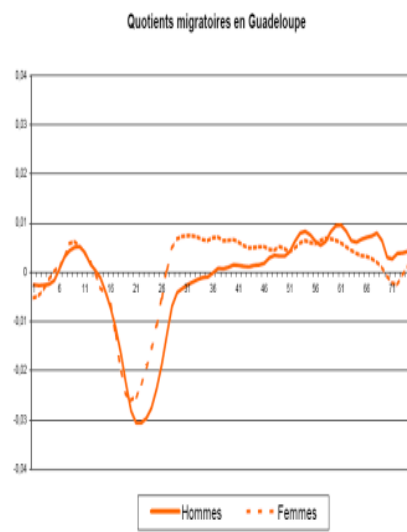
Encouragés par les pouvoirs publics depuis le début des années 1960, les départs continus et en grand nombre des jeunes martiniquais et guadeloupéens ont profondément transformé la structure démographique des deux îles, et contribué au vieillissement actuel de leur population. Cette politique a pour effet le maintien quasi permanent d'un solde migratoire³ négatif aux Antilles. Depuis plus de 30 ans, plus de jeunes adultes martiniquais et guadeloupéens quittent chaque année leur département qu'il n'en revient. Aujourd'hui encore les Antilles demeurent des terres d'émigration. Si La Réunion a été pareillement concernée par cette politique publique, l'impact en a été moindre sur la composition et le volume de sa population.

Graphique 1. Quotients migratoires comparés en Martinique, Guadeloupe et Guyane

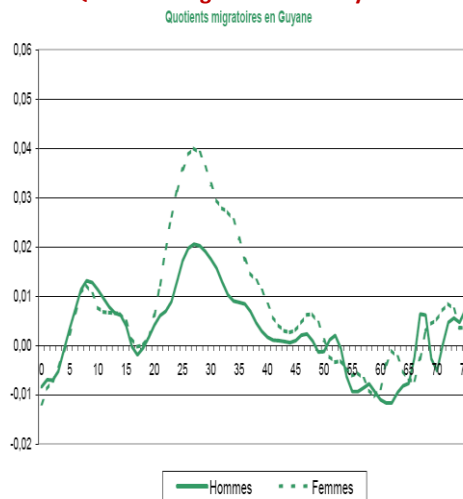
Quotients migratoires en Martinique



Quotients migratoires en Guadeloupe



Quotients migratoires en Guyane



³Le solde migratoire reflète la différence entre le nombre de personnes qui quittent un territoire et le nombre de ceux qui s'y installent (retour ou nouvelle arrivée).

La Guyane terre d'immigration

La situation est radicalement différente en Guyane, terre d'immigration, dont les effets sont très nets sur le volume et la composition de sa population. Le graphique 1 illustre clairement ce contraste. Au déficit migratoire très marqué aux Antilles aux âges d'entrée dans la vie adulte (18-24 ans), s'oppose un solde migratoire très largement positif en Guyane, lié aux entrées continues de populations nées hors du département. C'est sur point que l'opposition apparaît la plus nette entre ses réalités et celles des trois autres DOM.

L'enquête Mfv confirme ces dynamiques et permet (pour la première fois) d'en mesurer l'ampleur. En 2010, les « immigrants » (c'est-à-dire des personnes nées hors du département) formaient 62% de la population de Guyane âgée de 18 à 79 ans ; 42% d'entre eux étaient nés à l'étranger, 13% en métropole, les autres dans les autres DOM.

Parmi les étrangers, trois nationalités se détachent très largement : les Surinamiens, les Haïtiens et les Brésiliens. Interrogés sur leur projet de vie, la grande majorité d'entre eux tient la Guyane pour leur « terre d'adoption », et déclare leur installation définitive. L'enquête montre du reste qu'une très grande part (40 %) y est installée depuis plus de 20 ans.

Ce que confirme, plus explicitement encore, un autre résultat de la même enquête qui révèle que plus de 7 personnes sur 10 nées en Guyane sont (à une ou deux générations près) des descendants d'immigrants. Il y a donc incontestablement une spécificité, voire une exception guyanaise. Elle est (avec Mayotte) la région française où l'apport de l'immigration est le plus net. Elle est aussi celle où la natalité est la plus forte, elle est enfin la région française dont la croissance de la population est la plus importante.

Sont ainsi réunis tous les ingrédients de la création en cours d'une nouvelle société guyanaise.

En conséquence, l'ensemble des questions relatives l'éducation, à la scolarisation, à l'abandon prématuré de l'école, à l'échec scolaire ou encore de l'insertion professionnelle des jeunes adultes, s'y trouvent posés avec une intensité plus vive encore que dans les autres DOM. Déjà très importantes aujourd'hui, elles le seront plus fortement encore et plus durablement que les autres DOM, dans les prochaines décennies.

La fuite des cerveaux : la nouvelle réalité de l'émigration des natifs des DOM.

Les Antilles et de La Réunion sont, sur ce point, à l'opposé de la dynamique guyanaise. Depuis plus d'un demi-siècle ce sont les migrations des natifs (départs et retours) qui dominent le paysage. Et sur ce plan, les Antillais se placent en première ligne. Ils sont moins de 10 % de à n'avoir jamais quitté leur île.

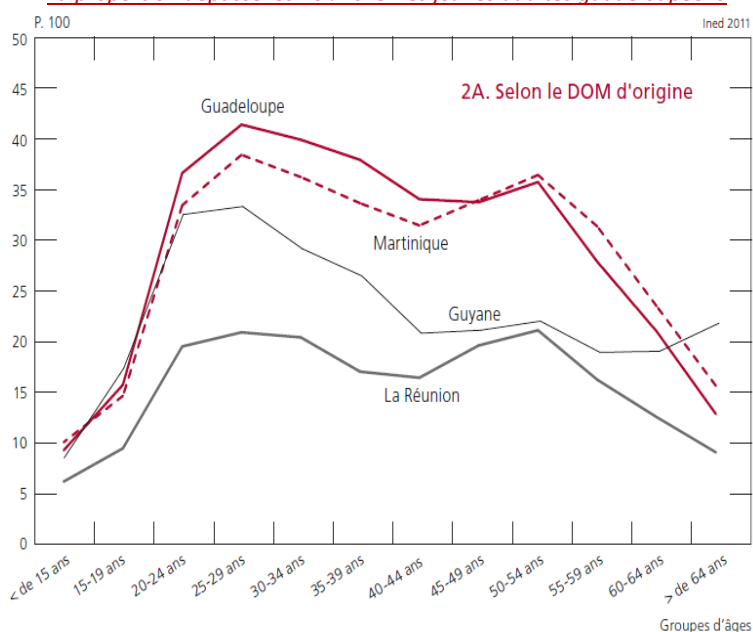
C'est dire que la quasi-totalité des Martiniquais et Guadeloupéens âgés de 18 à 79 ans ont connu au moins une expérience d'émigration. Pour plus de la moitié d'entre eux, il s'est agi d'un séjour durable qui les a conduits à inscrire leur itinéraire de vie sur deux espaces : la France métropolitaine et leur département de naissance. Les uns sont revenus au pays, après une absence parfois très longue (entre 10 et 20 ans). Les autres sont restés en Métropole, devenue le lieu de résidence durable d'un Antillais sur quatre. Pour les jeunes Guadeloupéens (20 à 34 ans) la proportion dépasse même les

40% ! Au total, ce sont 35% des Guadeloupéens d'âge actif (15-64 ans) qui aujourd'hui vivent en métropole (Graph-2).

Ces données témoignent de la très forte propension des natifs des DOM à quitter leur département avec l'espoir de s'assurer de meilleures chances de promotion sociale. Pour autant, tous ne tirent pas le même profit de l'expérience. Le phénomène est d'autant plus important que cette « attraction métropolitaine » ne se dément pas chez les jeunes adultes (18 à 34 ans) vivant encore dans leur département, notamment chez les jeunes Martiniquais qui, à 67%, se disent prêts à le quitter pour trouver un emploi ; une aspiration nettement moindre chez les jeunes Réunionnais (43%).

Graphique 2 Un antillais sur quatre vit dans l'Hexagone

La proportion dépasse les 40 % chez les jeunes adultes guadeloupéens

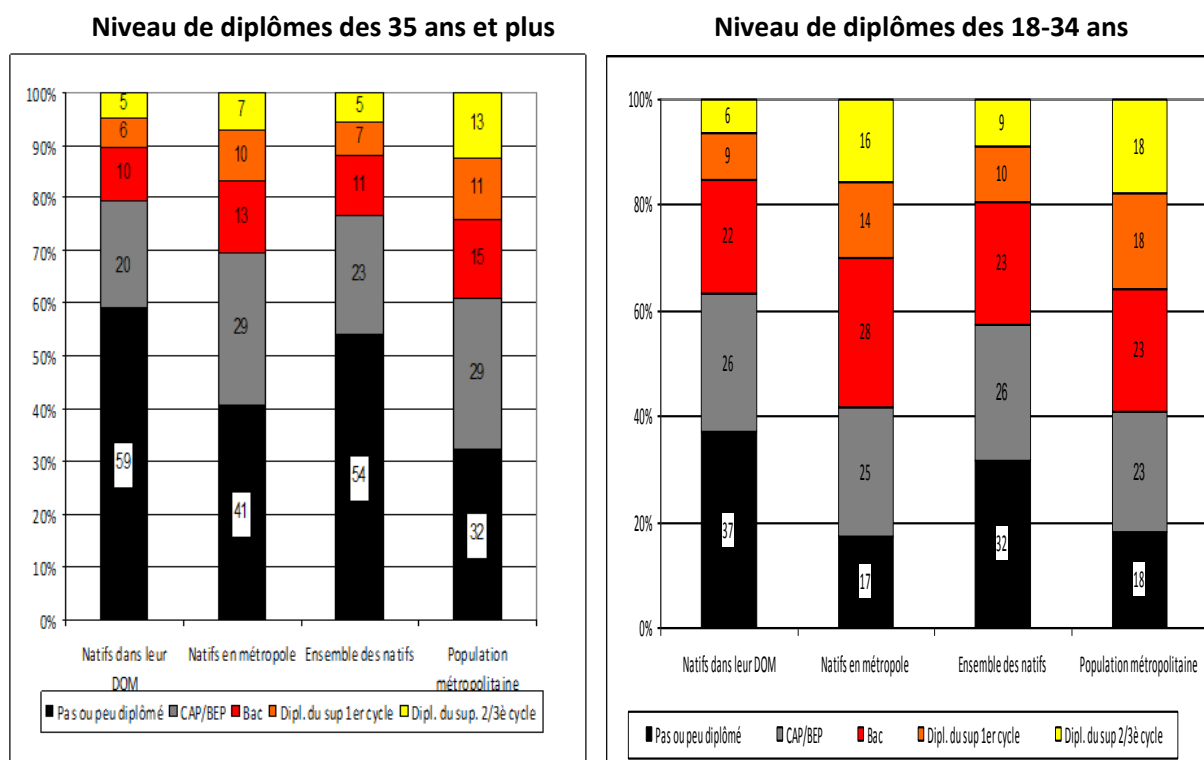


Une analyse plus fine montre aussi que ces migrations obéissent à un redoutable processus de sélection, de ceux qui partent, de ceux qui restent et de ceux qui reviennent. Une sélection dont les critères évoluent d'une période à l'autre. A la différence de leur aînés que l'on retrouve majoritairement dans les emplois généralement peu qualifiés de la fonction publique (cat B et C) ou de l'industrie, les jeunes natifs s'installant durablement en métropole présente un tout autre profil. En résumé, ne s'installent durablement aujourd'hui que les plus diplômés, les mieux formés et susceptibles d'occuper un emploi. C'est donc bien une véritable sélection qui s'opère avec pour conséquence, une recomposition remarquable en termes de qualification de la population des natifs des DOM résidant en métropole⁴.

Si ces jeunes diplômés répondent bien aux besoins nouveaux du marché du travail métropolitain, leur départ et leur « non-retour » constituent du même coup un véritable défi pour le développement économique des DOM d'origine qui ne peuvent plus compter sur leurs nouvelles élites. C'est le cas pour 53% des natifs de la Guadeloupe âgés de 20 à 34 ans et diplômés du supérieur qui en 2010 résidaient et occupaient un emploi en métropole. La moyenne globale pour les Antilles et la Guyane est de 50%.

⁴Alors que la structure par niveau de diplôme des plus âgés (35 ans et plus) est nettement inférieure à celle des métropolitains du même âge, cette différence s'annule pour les jeunes adultes (18 à 34 ans).

Tableau 3. Comparaison des niveaux de diplômes des natifs des DOM et des métropolitains, selon le groupe d'âge et le lieu de résidence



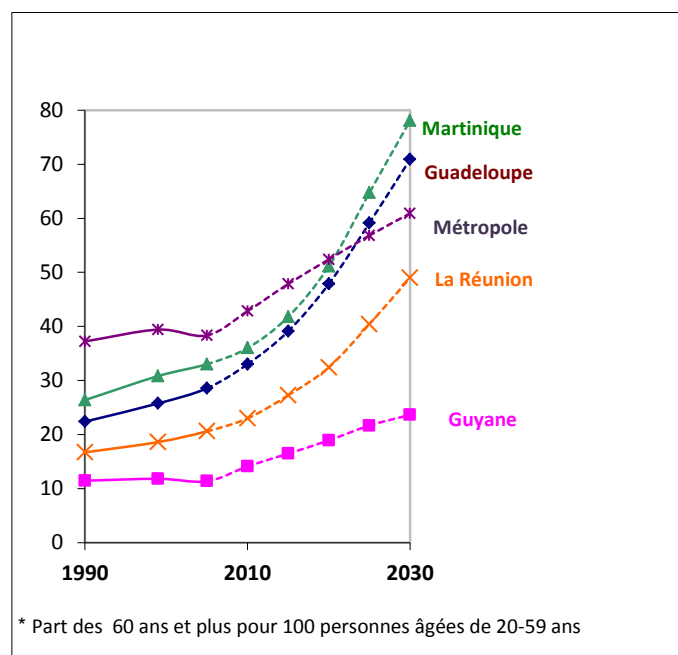
L'enjeu du vieillissement : les Antilles en premières ligne

Tous les indicateurs disponibles le confirment : **les Antilles vieillissent. Et surtout, elles vieillissent rapidement !** Déjà, de 1999 à 2005, « l'indice de vieillissement »⁵ avait progressé de 12 % en Guadeloupe et de 9 % en Martinique, quand dans le même temps il reculait de 2 % en métropole (et de 12% en Guyane). La progression du « *taux de dépendance au vieillissement* »⁶ conforte ce résultat. Continu depuis le début des années 1990, son rythme ira en s'accroissant ces prochaines décennies, jusqu'à dépasser largement celui de la métropole à l'horizon 2030 (Graph 4).

⁵L'incidence de vieillissement est le rapport entre le total des 60 ans et plus et celui des moins de 20 ans

⁶Le taux de dépendance est donné par le rapport entre le total des « 60 ans et plus » et celui des individus en âge d'activité (20-59 ans) Si en 2007 la Martinique et la Guadeloupe avaient une structure de population plus jeune que celle de la Métropole, d'ici à 2030, la part des 60 ans et plus se situera à un niveau que la France métropolitaine n'atteindra qu'en 2050.

Graphique 4- Taux de dépendance vieillesse de 1990 à 2030



En théorie, quatre séries de causes concourent au vieillissement d'une population :

- Le vieillissement par le haut, lié à l'allongement de la durée de vie qui renforce le haut de la pyramide d'âge.
- Les effets différés du baby-boom associés aux progrès de l'espérance de vie qui se traduisent par un gonflement des classes d'âge au-dessus de 50 ans.
- Le vieillissement par le bas, résultant de la faiblesse de la natalité ; il se traduit par un rétrécissement de la base de la pyramide : la part des jeunes se réduit et entraîne mécaniquement l'augmentation de la part des plus âgés.
- Viennent, enfin, les effets de l'émigration qui, du fait des nombreux départs de jeunes adultes, creusent la pyramide aux âges d'entrée dans la vie active, accentue le déséquilibre de la structure par âge de la population et concourt à une diminution de la population active.

Les Antilles présentent la singularité de cumuler (en les combinant) ces quatre causes⁷ et s'inscrivent pleinement dans cette accélération du vieillissement de la population mondiale que l'on sait désormais plus rapide au Sud qu'au Nord⁸. Les pyramides d'âge de 1961, 2005 et la projection pour 2030, illustrent l'ampleur des mutations (Graph.5).

La première de ces pyramides (1961) affiche tous les traits d'une population très jeune : son sommet très étroit reflète la faible part de personnes âgées dans la société de l'époque, tandis qu'à l'inverse sa base très large souligne l'importance des naissances et la jeunesse de la population. Rappelons qu'au début des années 1960 (il y a à peine plus de 50 ans) les Antilles connaissaient une forte natalité (10 000 naissances par an), avec une moyenne de six enfants par femme, un petit nombre de personnes âgées et une émigration à peine esquissée. A cette date, un Antillais sur deux avait moins de 20 ans.

⁷ A titre de comparaison, la métropole dont on s'inquiète beaucoup du vieillissement n'est concernée que par les deux premières causes évoquées.

⁸ Gilles Pison, « Le vieillissement démographique sera plus rapide au Sud qu'au Nord » Population et Sociétés, N°457, Ined, juin 2009.

Dès 2005, les changements sont impressionnants. Le resserrement de la base de la pyramide témoigne d'une modification radicale du régime des naissances. Avec un indice de fécondité à peine supérieur à 2 enfants par femme, elles se sont fortement réduites et les classes d'âge de 0-14 ans peinent à se renouveler. Les creux importants observés entre 20 et 29 ans témoignent de l'importance de l'émigration (hommes et des femmes) aux âges *d'entrée dans la vie active*, tandis que le gonflement du sommet témoigne déjà des débuts du vieillissement⁹, et donc d'un recul de la mortalité et d'une espérance de vie en nets progrès. Tous les signes d'une transition démographique extrêmement rapide s'y retrouvent¹⁰ (passage d'un nombre élevé de naissances et d'une forte mortalité à une situation de faible fécondité et de faible mortalité).

Il faut y voir les effets de la politique antinataliste mise en œuvre par les pouvoirs publics au début des années 1960 qui, dès la décennie suivante, s'est traduite par une chute spectaculaire du nombre des naissances. La rupture a été particulièrement nette en Martinique. L'ICF qui était de 6 enfants par femme au début des années 1960, décroît rapidement pour se situer au milieu des années 1980 entre 1,9 et 2 : c'est un niveau auquel le renouvellement des générations n'est plus assuré. La situation diffère peu en Guadeloupe¹¹.

A cette évolution s'est ajoutée dans la même période, on l'a vu précédemment, la vive accélération de l'émigration des jeunes natifs vers la métropole qu'encourage fortement, on l'a dit, l'Etat central. Les deux phénomènes conjuguent alors leurs effets : le recul de la fécondité réduit le nombre moyen d'enfants par femme, pendant que l'émigration réduit le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants¹².

Dès lors, les choses iront en s'accélération. Ce dont témoigne la troisième pyramide (projections à 2030) dont la forme en « *champignon* » illustre parfaitement l'accélération du vieillissement. Au gonflement croissant du sommet (au-delà de 50 ans¹³) contraste avec le rétrécissement tout aussi important de sa base (réduction drastique du nombre de jeunes) qui témoigne du non-renouvellement de la population, faute de naissances en nombre suffisant. Tout se passe comme si la pyramide des années 1960 s'était simplement inversée en 2030.

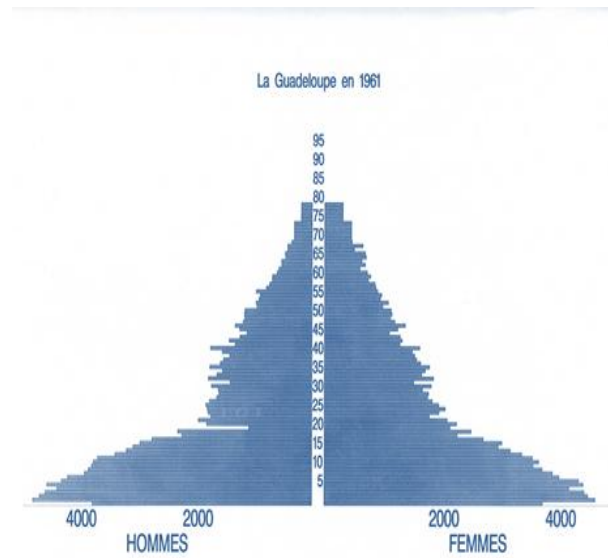
⁹ En transformant en profondeur la structure démographique des Antilles, les départs quasi ininterrompus de jeunes adultes, depuis les années 1960, ont pour partie contribué au vieillissement de leur population.

¹⁰ A La Réunion, la transition n'est pas achevée : la natalité y demeure forte et la croissance de la population plus importante. L'écart entre natalité et mortalité demeure important et explique le taux d'accroissement encore élevé de la population réunionnaise. On parle alors de « *résistance* » à cette transition.

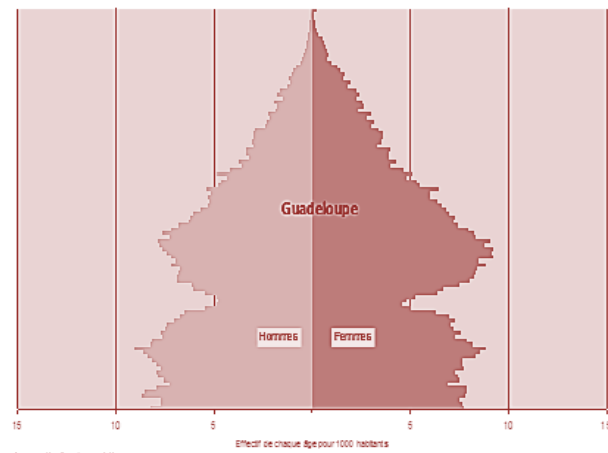
¹¹ Avec toutefois un indice de fécondité encore aujourd'hui un peu plus élevé (2,3) que celui de la Martinique

¹² Le nombre de naissances est ainsi passé de près de 10 000 naissances par an en 1960 à moins de 5000 aujourd'hui.

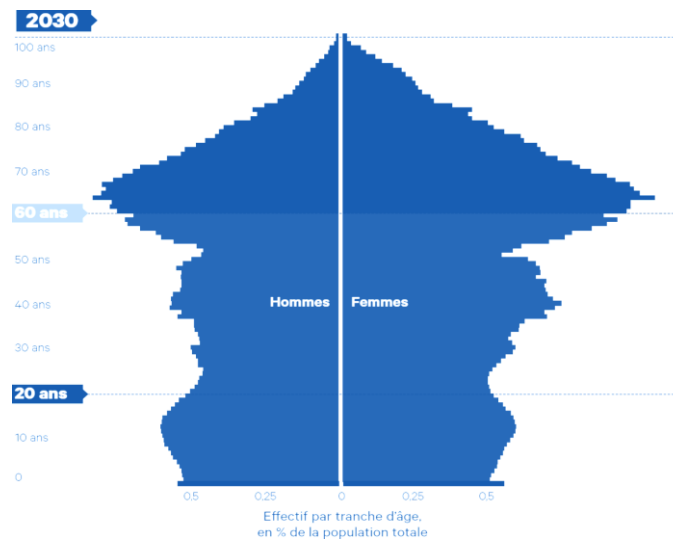
Graphique 5- Pyramides d'âge de la Guadeloupe en 1961, 2005 et 2030



INSEE 2000



Source : Insee, estimation de population



Les Antilles seront les deux plus vieilles régions de France en 2030

Dans les deux îles, la part des 60 ans et plus devrait doubler entre 2005 et 2030. A cette date, ils formeront respectivement 36 % et 32 % de population de la Martinique et de la Guadeloupe, (contre 29,3 % en moyenne métropolitaine). Les progressions seront plus vives encore au-delà de 75 ans. En 2030, les Antilles devraient compter un total de 112 000 personnes de 75 ans et plus, contre moins de 50 000 actuellement. Si ceux-là ont pleinement profité de l'allongement de l'espérance de vie, ils sont aussi les premiers concernés par les risques de « dépendance » physique et/ou psychologique.

A ce rythme, dix ans plus tard, les Antilles qui, au milieu du siècle dernier, étaient les régions les plus jeunes de France en seront les deux les plus vieilles d'ici trente ans (2040). La région Limousin, souvent prise comme symbole du vieillissement de la population française offre à cet égard un point de comparaison très instructif. En effet, si en 2010 le Limousin comptait encore une part plus importante de personnes âgées que la Martinique ou la Guadeloupe, il n'en sera plus ainsi 2040. A cette date, ce classement sera inversé : les Antilles seront alors les deux les plus vieilles régions de France, devant la Corse et le Limousin (Tableau 6).

Tableau 6. Evolution de la structure par âge des DOM de la Corse et du Limousin

	En 2010			En 2040	
	Population estimée 2010	Les moins de 25 ans	Les 60 ans ou plus	Les moins de 25 ans (projection 2040)	Les 60 ans ou plus (projection 2040)
Guadeloupe	401 784	34,8	19,1	26,3	40,3
Martinique	396 308	32,7	20,7	25,6	39,7
Corse	309 339	26,1	26,8	21,2	38,9
Limousin	744 187	25,9	29,8	24,2	37,4
La Réunion	828 054	40,8	12,3	33,3	25,8
Guyane	230 441	51,5	6,6	47,8	12,3
France entière	64 647 600	31,0	22,6	28,3	30,9

Source : Insee, Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2011) - Omphale 2010.
En % (sauf Population estimée)

Cette mutation radicale des sociétés antillaises se sera donc opérée en moins de 60 ans, là où en Europe, elle aura duré plus d'un siècle et demi ! Cet écart illustre bien ce que je propose de nommer la « *violence de la transition démographique* » antillaise au cours du demi-siècle passé.

Elle a été portée et vécue par les générations nées entre 1945 et 1960. Ceux et celles qui, les premiers, ont bénéficié pleinement des progrès sanitaires et sociaux des premières décennies de la départementalisation et donc de l'allongement de leur espérance de vie. Mais, ceux et celles aussi dont l'imaginaire demeure imprégné d'une expérience de la famille et des solidarités, aujourd'hui en décalage complet avec les réalités des sociétés antillaises. Ceux et celles, enfin, qui ont été nombreux à quitter le pays pour l'hexagone et qui pour beaucoup y résident encore. Leurs « *retours-retraite* », s'ils se produisaient en grand nombre, seraient indubitablement porteurs d'une dynamique sociale nouvelle et de besoins sociaux spécifiques. Sorte de « *contre-coup* » de l'émigration du siècle dernier.

D'autant que ces évolutions s'accompagneront du passage à la retraite d'une part grandissante de la population active, dans un contexte local marqué par : des trajectoires professionnelles discontinues (chômage et travail informel); des "Retours-retraite" potentiels de natifs vivant hors du département : une évolution des normes familiales d'accompagnement de la vieillesse ; un sous-équipement en établissements collectifs adaptés

C'est donc bien d'une **nouvelle donne sociodémographique** qu'il s'agit.

La **transition démographique** est ce processus (en règle générale long) qui fait passer une population d'un régime de fécondité et mortalité élevés à un régime de mortalité et fécondité plus faible. Elle est le reflet d'une dynamique d'ensemble qui combine *croissance naturelle* (rapport entre les naissances et les décès) et *croissance exogène* (le solde migratoire qui traduit la différence entre les entrées et les sorties du territoire). Dans ce processus, la baisse de la mortalité (*transition épidémiologique*) précède celle de la natalité, ouvrant ainsi à une période de forte croissance démographique.

La « dépendance » : ses réalités et ses effets

Soyons clair, le vieillissement est, en soi, une chance qui témoigne du progrès continu de l'espérance de vie. Mais les enjeux qui s'y attachent ne résument pas à une simple question d'équilibre entre les âges, donc de naissance et de mortalité. Ils touchent également à l'état de santé des populations, à leurs conditions de vie, à l'état des solidarités intergénérationnelles et par suite aux évolutions des dynamiques familiales. Ils dépendent aussi des politiques publiques mises en œuvre pour répondre aux besoins des populations concernées.

Le sujet soulève donc des questions importantes sur la capacité des sociétés ultra-marines à faire face à ces enjeux. Y sont-elles préparées ? En a-t-on mesuré les conséquences économiques et sociales ? Plusieurs volets de l'enquête MFV ont été consacrés à ces sujets. Tous les résultats s'accordent à souligner les fortes inégalités dont pâtissent les populations des DOM en comparaison de la situation métropolitaine. Cela se vérifie tant au plan de la santé des populations, de leur situation financière, que des moyens publics susceptibles de répondre à leurs besoins

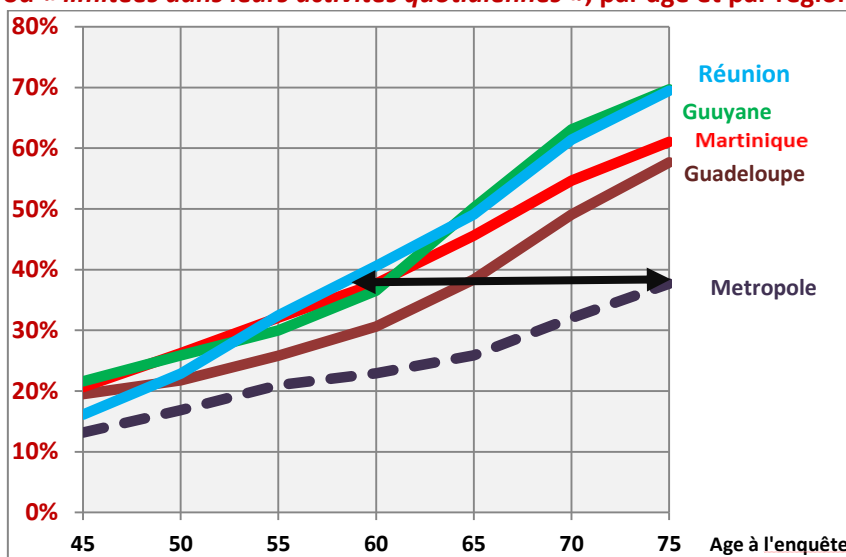
Une dégradation de l'état de santé plus fréquente et plus précoce qu'en métropole

Dans son usage le plus fréquent la notion de « dépendance »¹⁴ désigne la perte d'autonomie physique et se traduit par l'incapacité pour une personne d'effectuer seule les gestes essentiels de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, se déplacer, faire sa cuisine, etc.), et/ou une perte d'autonomie mentale (se situer dans le temps, savoir discuter et se comporter de façon cohérente). L'enquête MFV montre ces fragilités physiques et/ou psychiques¹⁵ sont, partout dans les DOM, à la fois beaucoup plus fréquentes et nettement plus précoces qu'en métropole (graph.7). Pour La Réunion où la situation se révèle être la plus délicate, l'écart est de près de 25 ans.

¹⁴ Dans son évaluation officielle, la « dépendance » est officiellement appréhendée par une grille qui permet de mesurer son degré d'autonomie et d'évaluer le niveau de l'aide (APA) qu'elle est susceptible d'obtenir de la collectivité.

¹⁵ Cette précocité est mesurée par le pourcentage de personnes se déclarant « en très mauvais état de santé » et « limitées dans leurs activités quotidiennes » depuis au moins six mois, réparties selon l'âge.

Graphique 7 Part de personnes se déclarant en « très mauvaise santé » ou « limitées dans leurs activités quotidiennes », par âge et par régions

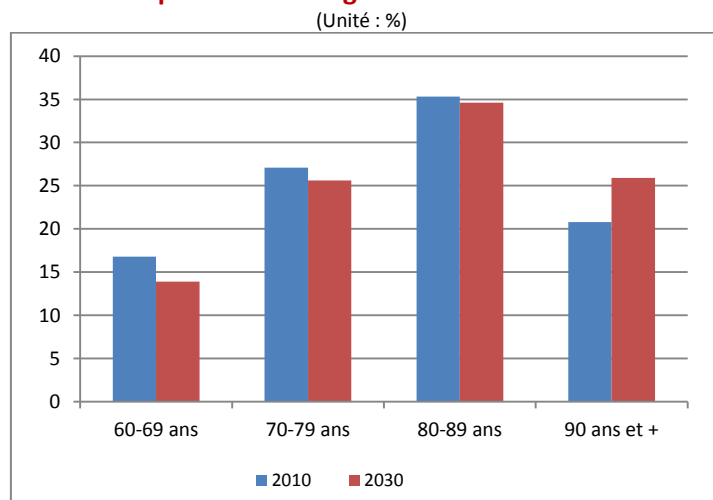


Sources : Enquêtes MFV Ined-Insee-2010 (Dom)/ERFI (Métropole)

Le nombre de personnes âgées dépendantes devrait doubler d'ici 2030.

Les enquêtes HID de l'Insee confirment ces résultats. A La Réunion, par exemple, la part des personnes déclarant souffrir d'incapacité dès 50-59 ans¹⁶ équivaut à celle observée parmi les 70-79 ans en métropole. Le même écart d'une vingtaine d'années se vérifie pour celles éprouvant des difficultés pour accomplir des actes de la vie quotidienne (s'habiller, faire sa toilettes, lire). Que la situation soit un peu moins alarmante aux Antilles ne change pas réellement la donne. Les projections effectuées laissent craindre une forte progression des volumes de populations concernées dans les prochaines années, augmentant d'autant les besoins de prise en charge.

Graphique 8-Part de personnes âgées dépendantes en Guadeloupe par tranche d'âge en 2010 et 2030



Source : Insee (enquêtes Handicap-Santé, Omphale scénario central)

¹⁶Les causes sont multiples, dont premier lieu une forte précarité sociale et les problèmes liés à l'alcoolisme.

Sous l'hypothèse d'une stabilité des « taux de dépendance par âge » actuels, le nombre de personnes âgées dépendantes devrait doubler d'ici 2030 en Guadeloupe (Graph.8). Il en ira de même en Martinique, où cette population, majoritairement féminine¹⁷, devrait passer de 6 000 en 2007 à 13 000 en 2030¹⁸. Ces résultats éclairent un des enjeux que recouvre l'évolution des « *taux de dépendance vieillesse* » évoquée plus haut.

Une prise en charge institutionnelle très déficiente

Dans l'ensemble, les personnes âgées vivent de plus en plus souvent seules dans leur logement, fréquemment inadapté à leurs besoins, mais dont elles sont généralement propriétaires. Seule une très faible minorité est prise en charge par une structure institutionnelle¹⁹. Cela est encore plus vrai des allocataires de l'APA²⁰ : 91 % d'entre eux vivent à domicile en 2011 (contre 60 % en France métropolitaine), souvent dans un logement de grande taille, mal adapté à leur situation de dépendance. Si beaucoup marquent une ferme volonté de demeurer dans leur cadre familial, la réalité est qu'il s'agit souvent d'une contrainte plus que d'un choix car cette situation est très largement tributaire du manque de structure d'accueil et des tarifs en vigueur. Les données disponibles montrent que la situation n'est pas près de se modifier. A titre d'exemple, en Guadeloupe entre 2008 et 2010 moins de 60 places nouvelles ont été offertes. D'ici à 2020, ne sont attendues que 130 places supplémentaires²¹. Cette forte carence de structures collectives adaptées fait reposer - sous le prétexte de « *traditions culturelles* » - l'essentiel de l'accompagnement des personnes dépendantes sur l'entourage familial.

Tableau 9 Les bénéficiaires de l'APA : répartition entre domicile et établissements
(31 décembre 2011)

	APA à DOMICILE (En %)	APA en ETABLISSEMENT (En %)	APA TOTAL =DOMICILE + ETABLISSEMENT (Effectifs)
Guadeloupe	93	7	7510
Martinique	85	15	7349
Guyane	77	23	731
Réunion	93	7	12601
Ensemble DOM	91	9	28191
France métropolitaine	59,4	40,6	1172063

¹⁷ Conséquence d'une espérance de vie plus élevée chez les femmes

¹⁸ Source : Insee, Enquête Handicap Santé Ménages 2008

¹⁹ En 2007, les proportions étaient de 2,6 % en Martinique, 3,8 % en Guyane, 2 % à la Réunion et d'à peine 1 % en Guadeloupe, contre 9,5 % en France métropolitaine.

²⁰ Les allocataires de l'APA sont relativement âgés et sont majoritairement des femmes (71 %). Les trois quart (73 %) de ceux qui sont en établissement sont forte perte d'autonomie (GIR 1 et 2).

²¹ Dans le même temps (entre 2010 et 2020), le renforcement du personnel en institution devrait progresser d'environ 16%.

Des taux de pauvreté très supérieurs à ceux enregistrés en métropole

Si les taux de prévalence d'incapacité déclarée sont, dans les DOM, de loin plus élevés et plus précoces qu'en Métropole, ils se combinent de plus à une **précarité financière**, elle aussi, très largement supérieure à celle enregistrée dans l'hexagone.

Nombreux sont, en effet, ceux qui dans ces départements arrivent à la retraite au terme de trajectoires professionnelles discontinues, intégrant des parts importantes de chômage, de sous-emploi et de travail illégal, en un mot, de protection sociale défailante. Ces conditions très précaires d'emploi ont rendu difficile (voire impossible) à beaucoup une reconstitution de carrière pour la validation d'une pension de retraite. Le taux très élevé des bénéficiaires du « *minimum vieillesse* » en témoigne.

Si en métropole l'amélioration continue des régimes de retraites et le renforcement des droits acquis par les salariés dans ces régimes ont permis depuis 1960 de diviser par quatre la part de cette prestation, dans les DOM, il n'en est rien. En 2011, parmi les 60 ans et plus, leur part s'élevait à 27 % en Martinique, 31 % en Guadeloupe, contre seulement 4 % en moyenne métropolitaine.

Mais cette réalité reflète aussi l'histoire de l'application des politiques de protection sociale et de la législation du travail dans les DOM et de l'inégalité de traitement dont ils ont été l'objet. *"Nous avons reçu les premiers CRS avant de voir la première application de la Sécurité sociale !"*. Le mot est prêté à A. Césaire, rapporteur du projet de loi de départementalisation.

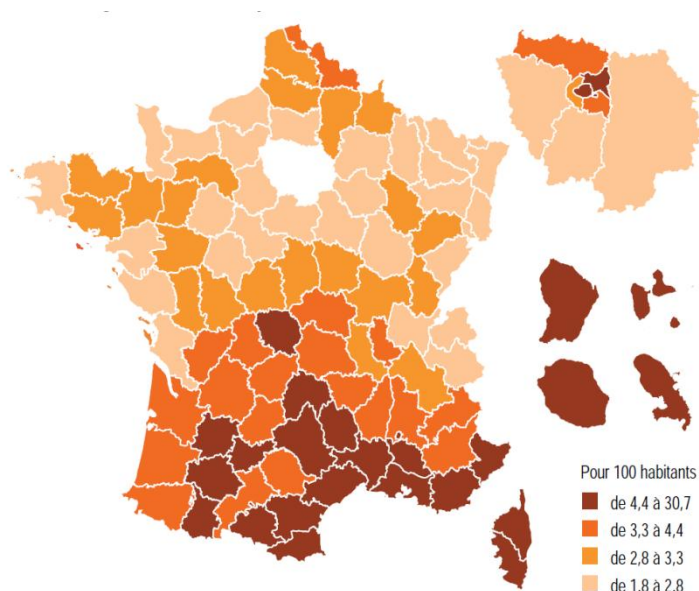
La leçon ici est simple : ce qui n'a pas été assuré il y a trente ou quarante ans se paye aujourd'hui, avec une part 7 fois supérieure de personnes éligibles au minimum vieillesse et un poids très lourd de l'APA sur les finances des collectivités. Si la métropole a enregistré ces dernières décennies une diminution rapide des bénéficiaires du minimum vieillissement, il n'en va pas de même - loin de là - dans les DOM. Il est même à craindre que l'évolution sur ce plan y soit nettement plus lente à l'avenir. C'est dire que bon nombre des futurs retraités viendront, sinon gonfler, au minimum renouveler les effectifs de ceux qui ont pour seul revenu le « minimum vieillesse », faute d'avoir bénéficié d'une protection sociale suffisante.

La particularité réunionnaise

Comparée aux Antilles, La Réunion présente une particularité qu'il convient de souligner. En dépit d'un poids relatif moindre qu'aux Antilles (22 % en 2030), la charge du vieillissement y sera peut-être plus lourde encore. Plus faibles en proportion, les personnes âgées y seront en réalité deux fois plus nombreuses en effectifs. Et, dans le même temps, avec une natalité relativement plus élevée, La Réunion verra se poursuivre sa croissance démographique et devra donc assumer conjointement le coût du vieillissement et celui de l'insertion d'un nombre toujours grandissant d'enfants à scolariser et de jeunes adultes à intégrer sur un marché d'emploi fortement déficitaire.

Une réalité conforme au sentiment de précarité éprouvé par les populations

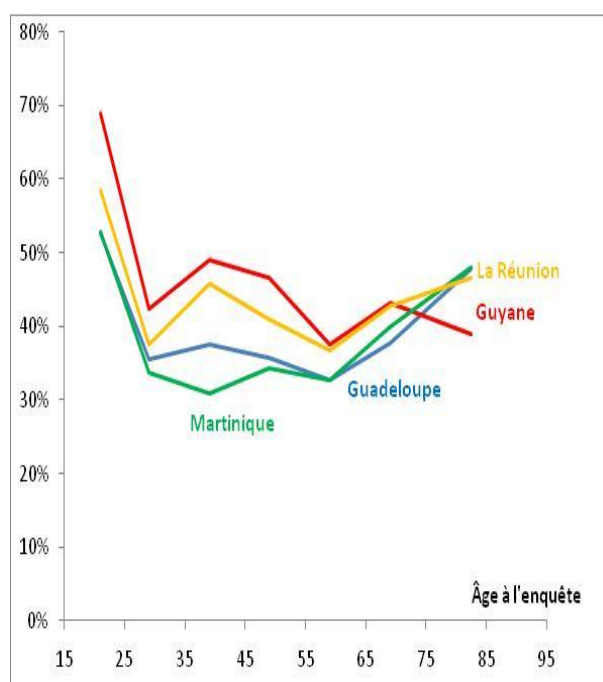
Dans les DOM, le taux d'allocataires du minimum vieillesse, est sept fois plus élevé qu'en métropole (2009)



*Les dépenses d'APA
le sont également nettement plus*

	Dépenses totales brutes d'APA, hors frais de personnel	
	€ par habitant	€ par bénéficiaire
Guadeloupe	130,0	6 589
Martinique	111,2	6 566
Guyane	13,7	4 915
La Réunion	106,9	7 038
France	77,6	4 482

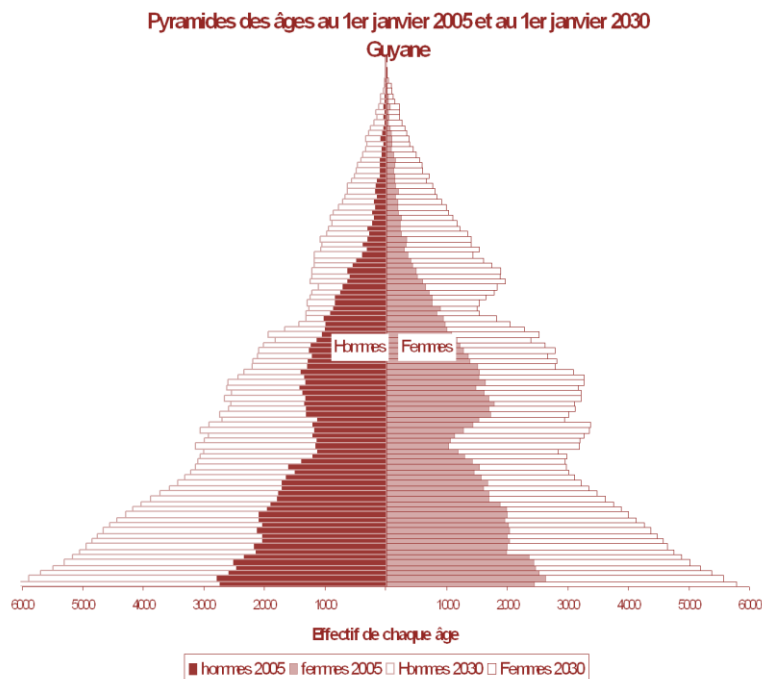
Graphique 10 Part des personnes appartenant à un ménage vivant sous le seuil de pauvreté, selon l'âge et le département (Référence Métropole)



Le contraste Guyanais

Un mot enfin pour préciser, s'il en était besoin, combien la situation en Guyane diffère de toutes celles qui viennent d'être évoquées. La dynamique sociodémographique y est inverse de celle décrite pour les Antilles : l'immigration y est importante, les naissances nombreuses et la population en forte croissance. Toutes choses qui placent la Guyane dans la perspective radicalement différente d'une société jeune en pleine expansion démographique. La population guyanaise a triplé au cours des trente dernières années, passant de 73.000 à 237.000 habitants. Elle compte aujourd'hui plus de 40% de jeunes de 0 à 19 ans, et moins de 5% de 65 ans et plus... Ce qu'illustre parfaitement la pyramide d'âge projetée pour 2030, dont la forme rappelle fortement celle des Antilles du début des années 1960. Manière aussi de souligner combien la question de l'insertion des jeunes se pose en termes radicalement différents d'un territoire à l'autre.

Graphique 11



En parallèle, l'importance du rôle joué par l'immigration dans la (re)composition actuelle de la société guyanaise nous est confirmée par les résultats de l'enquête Mfv : plus de 60 % des personnes âgées de 18 à 79 ans vivant en Guyane en 2010 n'y sont pas nées et, à cette date, 7 personnes sur 10 nées en Guyane ont au moins un parent ou un grand-parent qui n'y est pas né. **La Guyane confirme donc sa vocation de terre d'immigration.** Les immigrants nés à l'étranger s'y implantent en nombre et très durablement. Les métropolitains et les européens, en revanche, tiennent la Guyane avant tout comme « une terre de passage ». Leur immigration conserve un caractère provisoire.

Si les cas de Mayotte et de Saint-Martin semblent proches de la Guyane, au-delà d'une dynamique démographique apparemment similaire, il convient d'être attentif aux fortes différences dans la composition sociologique de leurs populations qui, là encore, imposent une approche spécifique du thème traité.

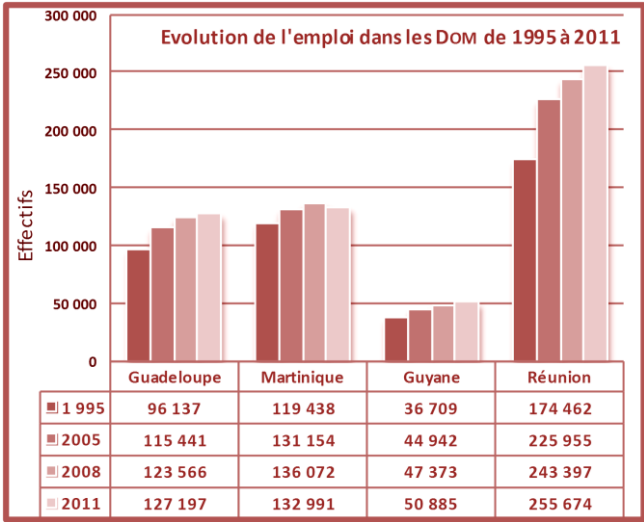
Cette diversité dans les (dés) équilibres démographiques, et pour certains, de composition de leur population, s’accompagnent évidemment de stratégies différenciées des populations concernées. Tous les DOM y sont confrontés, que leur démographie soit en croissance (Guyane, Saint-Martin, Mayotte) ou non (Guadeloupe et Martinique). Et, dans tous les cas, on se doit de distinguer l’enjeu général des enjeux particuliers, ce qui impose de disposer d’indicateurs précis sur chacun de ces territoires. Insistons sur ce point. Les DOM pas plus que les autres territoires d’outre-mer n’ont jamais constitué des entités identiques. Continuer de le méconnaître en leur appliquant une gestion institutionnelle visant à l’homogénéité est facteur de nouvelles et profondes inégalités.

Des marchés du travail et de l’emploi fortement détériorés

L’autre trait commun aux quatre DOM et central pour notre réflexion est la situation très détériorée de leur marché du travail et de l’emploi : moins d’une personne sur deux en âge de travailler y occupe un emploi. Pour le dire autrement, la moitié de la population active, et parfois plus, n’exerce aucune activité !

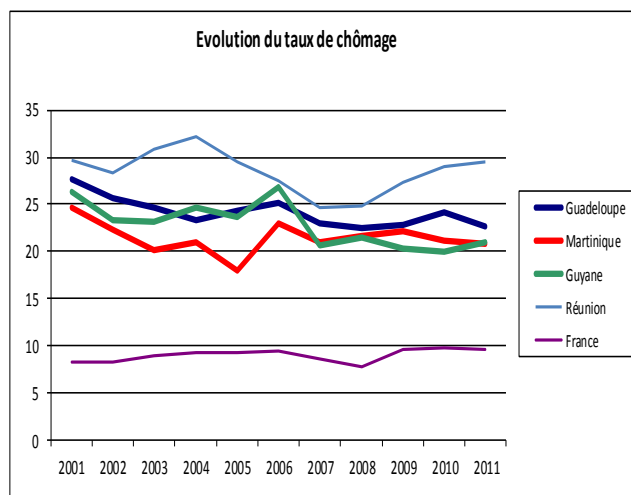
On est donc très loin encore de l’objectif du taux d’emploi en 2010 (70 %) fixé par le Conseil européen dans le cadre de la stratégie dite « de Lisbonne ». Dans un tel contexte, les difficultés d’insertion économique des nouveaux entrants sur le marché de l’emploi ne font que croître. L’emploi salarié stable leur est quasiment inaccessible, en raison tout à la fois de la faible mobilité des actifs qui occupent ce type d’emploi et du nombre plus que restreint de créations nouvelles. D’où l’importance du temps partiel qui, dans plus de deux tiers des cas, est un temps partiel subi. Là encore, les femmes et les jeunes en sont les premières victimes, déjà les plus touchés par le chômage, ils sont aussi ceux qui travaillent le plus à temps partiel (respectivement 21 % et 28 %).

Graphique 12



Il n’est donc pas surprenant que le chômage y atteigne des niveaux très élevés (de 20 à 28 %), et surtout que les durées d’inscription comme demandeurs d’emploi y soient si longues (de quarante-huit à cinquante-et-un mois en moyenne). Plus de la moitié le sont depuis plus de trois ans et ne sont évidemment plus indemnisés. Une situation dont les effets se répercuteront inévitablement sur le niveau de pension futur des personnes concernées, soulignant une fois encore combien dans les DOM les enjeux du vieillissement et de la retraite renvoient à des réalités beaucoup plus délicates qu’en métropole.

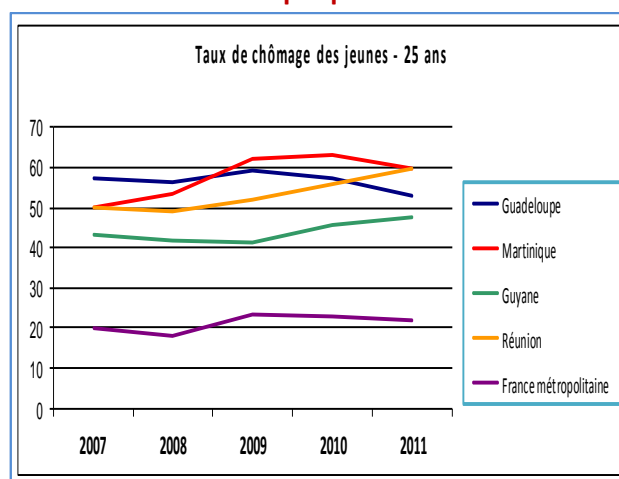
Graphique 13



Qu'en est-il de l'emploi des jeunes dans ce contexte si défavorable ?

Ils en sont les premières victimes, les plus exclus et dans des proportions très supérieures à celles des jeunes métropolitains du même âge. Pour en prendre la mesure indiquons que les taux d'emploi des 15 à 24 ans s'établissent selon les départements entre 14 et 18 %, soit deux à trois fois moins suivant les périodes que ceux enregistrés dans l'hexagone. Il en découle très logiquement un déséquilibre encore plus net du marché de l'emploi des DOM, au bénéfice des adultes dans la force de l'âge. La situation est pire encore pour ceux qui ne possèdent aucun diplôme²². Plus qu'ailleurs, le niveau de formation accentue les différences : les actifs sans diplôme sont trois fois plus touchés que ceux de niveau BAC+2.

Graphique 14



On ne peut qu'être frappé par les débats actuels sur la progression du chômage en France et en Europe, et par la crainte que suscite une situation des jeunes jugée catastrophique. Les uns s'inquiètent des risques sociaux qui pourraient en découler et les autres des vagues de départs que cela pourraient entraîner parmi ces jeunes qui, faute de perspectives d'avenir chez eux, iraient proposer ailleurs leurs compétences et leur dynamisme.

²² Ces difficultés sont aussi cause d'une progression continue de la part des jeunes adultes vivant durablement au domicile de leur(s) parent(s).

Cette situation qui préoccupe aujourd'hui les responsables politiques et sociaux en France métropolitaine et en Europe est pourtant celle que connaissent les jeunes natifs des Dom depuis plusieurs décennies. Leur situation dramatique n'est pas, comme dans l'hexagone ou le sud de l'Europe, la conséquence de la crise actuelle, mais une réalité structurelle qui - depuis plusieurs générations - laisse en marge du monde du travail une part importante des jeunes, les imprégnant de ce que l'on peut nommer une véritable *« culture de la non-activité »*.

Aucun département métropolitain n'a connu, à ce degré et sur si une longue période, une telle situation. C'est dire combien la question de l'emploi des jeunes et de leur insertion, mais aussi, plus largement, celle des équilibres entre actifs et non actifs renvoie, outremer, à une réalité radicalement différente de l'hexagone.

Une scolarité souvent défaillante et des niveaux de formations encore défectueux

Autant, sinon plus préoccupante encore que leur taux de chômage, est la part importante de ces jeunes qui ne sont rattachés à aucun espace de socialisation : **ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi**. Ces formes précoces d'exclusion sont les premiers vecteurs d'inégalités sociales.

C'est avant même l'entrée sur le marché du travail que commencent les difficultés et que se fixent les modalités de l'insertion sociale future et les inégalités qui s'y attachent, en fonction de la réalité des parcours, des taux d'échec scolaire et de l'importance des sorties prématurées du système éducatif.

Il est significatif qu'Eurostat ait proposé un nouvel indicateur permettant d'éclairer ce sujet en combinant taux d'échec scolaire et taux de sorties pour identifier la part de la population qui quitte le système d'éducation sans disposer d'un minimum de capital scolaire. Un minimum qui du reste se déprécie toujours plus sur le marché du travail dont les mécanismes de sélection ne cessent de se renforcer. Ces processus d'exclusion précoces sont les premiers vecteurs d'inégalités. Cette réalité commune à tous les DOM, présente, comme toujours, des spécificités propres à chacun. La Guyane est ici la plus concernée.

L'incidence de l'exclusion économique sur la vie familiale

Le chômage élevé, l'exclusion durable du marché du travail, la désocialisation qui ne datent pas d'hier, sont plus que l'on ne croit intégrés par les populations et déterminent pour partie leurs choix de vie au plan familial.

Globalement plus défavorables aux femmes qu'aux hommes, et plus encore chez les jeunes, ces mécanismes d'exclusion favorisent chez les jeunes femmes des stratégies particulières de survie. Faute de perspective d'emploi, certaines privilégient une entrée rapide dans la vie familiale, par le biais d'une maternité précoce. Devenir mère dans une situation de très forte précarité équivaut à acquérir un statut social, qui leur est inaccessible via l'insertion professionnelle.

Ce phénomène est source de préoccupations pour les institutions publiques, enclines à lui donner parfois une importance et un sens souvent peu en rapport avec la réalité. L'enquête MFV nous permet une connaissance plus précise de cette réalité. Là encore les réalités diffèrent d'un DOM à l'autre.

Ainsi, aux Antilles, 11 % des femmes nées entre 1980 et 1989 ont connu une maternité précoce, en ayant eu au moins un enfant avant l'âge de 20 ans. Si ce taux est deux fois plus élevé qu'en métropole (4 %) pour la même classe d'âge, il est aussi (contrairement aux idées reçues) deux fois inférieur à celui enregistré 40 ans plus tôt (pour les femmes antillaises nées entre 1940 et 1949). Il en va tout autrement en Guyane et à La Réunion : dans les générations les plus jeunes les maternités précoces s'y maintiennent au même niveau qu'il y a quarante ans (20 % d'une classe d'âge). Une différence qui reflète celles des niveaux de précarité entre les territoires étudiés.

Ce choix de vie a bien évidemment des incidences forte sur les itinéraires de vie des jeunes femmes concernées, et à commencer, compte tenu de leur âge, sur leur parcours scolaire. Ce que confirme à La Réunion, les taux de décrochage scolaire très supérieurs à la moyenne nationale et qui dépassent même de 20 points ceux de la Martinique. Cette forte corrélation entre maternités précoces, décrochage scolaires et situation d'emploi très défavorable témoigne de l'inscription de ces jeunes femmes dans une trajectoire globale de précarité. La situation est plus délicate encore en Guyane.

Sur ce plan, les progrès ont été plus nets aux Antilles: les taux déscolarisation précoce y ont très sensiblement diminué, se rapprochant au fil des générations de la moyenne nationale. L'effet positif du diplôme sur les parcours de vie des jeunes femmes y est aussi plus net. En témoignent les différences de situation de famille (au sein d'une même génération) entre les non-diplômées et les bachelières : la monoparentalité souvent associée à une maternité précoce, très fréquente chez les premières, l'est très nettement moins chez les secondes.

Les effets de ces parcours précaires sociaux marqués par de fortes difficultés d'insertion économique se répercutent mécaniquement sur leurs enfants, et concourent de facto d'une génération à l'autre à une reproduction de la précarité sociale. A titre d'exemple, en 2010 en Guadeloupe, 31 % d'enfants âgés de 0 à 15 ans vivaient avec des parents en situation de forte marginalisation sociale (ni scolarisés, ni en emploi, ni retraités). Le risque s'accroît encore dans le cas des familles monoparentales. A La Réunion, pour plus des deux tiers d'entre elles (67,2 %), le parent isolé (généralement avec la mère) n'exerçait aucune activité. Des trajectoires sociales qui participent pleinement des situations de pauvreté déjà évoquées dont on a vu qu'elles se situaient à un niveau nettement supérieur à celui observé en métropole.

Les solidarités intergénérationnelles à l'épreuve du changement

Accélération du vieillissement, exclusion des jeunes adultes du marché du travail, forte précarité sociale des jeunes autant que des plus âgés, imposent de s'interroger sur la réalité des solidarités intergénérationnelles dans ces départements, leur intensité, leurs formes et, plus largement, sur les défis à venir.

Qui aide qui ? Et Comment ? Qui aidera qui ? Et Comment ?

L'enquête MFV montre que la « culture de l'entraide » y demeure plus forte qu'en métropole : les jeunes y sont plus fréquemment aidés (financièrement) en raison probablement de leur très fort taux d'inactivité ; de même que les personnes âgées du fait, probablement cette fois, d'un état de santé plus défaillant et d'une précarité financière accentuée.

Comme partout, cette charge repose principalement sur les adultes en âge de pleine activité, dite « *génération-pivot* ». Simultanément « *parents* » de jeunes, et « *enfants* » de personnes âgées, elle est soumise à une double obligation, l'obligeant à arbitrer en permanence entre l'aide à apporter aux enfants souvent « *sans emploi* » et celle à accorder à des parents en situation de précarité.

A mesure que s'aggravent les inégalités, que se renforce la précarité des populations concernées et que s'éloignent les perspectives d'insertion professionnelle des plus jeunes, ce choix qui risque de devenir intenable.

Les changements en cours dans la vie des familles (relations entre les membres, formes nouvelles d'organisation) ne sont pas moins déterminants. Plus dans une société, les relations et les dynamiques familiales se transforment, plus importants aussi sont les risques d'effritement des solidarités. C'est ce qu'indiquent déjà les différences observées entre les réalités martiniquaises et réunionnaises. L'enquête MFV montre en effet que si les traditions de solidarités familiales se maintiennent à La Réunion, leur intensité apparaît déjà nettement plus réduite aux Antilles et singulièrement en Martinique.

Les différences de « normes » et de « trajectoires » familiales ne sont évidemment pas sans incidence. L'importance de la « monoparentalité » aux Antilles est certainement le trait le plus emblématique de cette différenciation. La forte part de familles monoparentales soulève, par exemple, la question de l'aide susceptible d'être apportée à celui des deux parents (généralement le père) qui n'aura pas vécu avec les enfants : ces derniers se chargeront-ils de lui une fois devenu « *dépendant* » ?

Les aspects culturels, voire anthropologiques, ne sauraient donc être absents de cette réflexion. Comment vit-on en famille dans les DOM d'aujourd'hui ? Qui vit avec qui ? Quelles traditions sous-tendent ces dynamiques familiales ? Ces réalités sont comparables d'un DOM à l'autre ? Comment ont-elles évolué, sous les effets des changements de modes de vie ? Comment repenser les déséquilibres déjà patents entre prise en charge publique et prise en charge privée de la personne âgée ? Toutes ces questions doivent alimenter les réflexions en vue de la définition et de la mise en œuvre d'une politique publique efficace d'accompagnement de la vieillesse. Une politique dont les principes et les moyens ne sauraient être un simple « copié-collé » de ceux définis au niveau national !

D'autant que les émigrations des années antérieures ont aujourd'hui des « effets différés » sur les conditions de vie des personnes âgées, dont une proportion notable se retrouve de facto sans « *aidant familial direct* » auprès d'eux dans leur département. Une réalité qui pèse lourdement sur l'intensité et la forme des solidarités dont ils peuvent bénéficier. Là encore, les situations diffèrent d'un DOM à l'autre. La Réunion, qui a été la moins concernée par l'émigration, est aussi le DOM où la proximité de vie entre enfants et parents est la plus étroite et les solidarités intergénérationnelles sont les vives. Cela se vérifie aussi à un degré moindre avec les bouleversements opérés par l'aménagement du territoire et les migrations internes qui, en éloignant le lieu de vie des enfants de ceux de leur(s) parent(s), influent sur la spatialisation de la solidarité intergénérationnelle.

Le défi de l'emploi des jeunes

Si l'ensemble de ces éléments concourent progressivement à modifier les formes de la solidarité intergénérationnelle, le grand défi auquel sont aujourd'hui confrontés les DOM est, en réalité, celui de l'emploi des jeunes. Sans amélioration significative sur ce plan, aucune réponse efficace ne sera apportée aux nouveaux enjeux qui accompagnent le vieillissement.

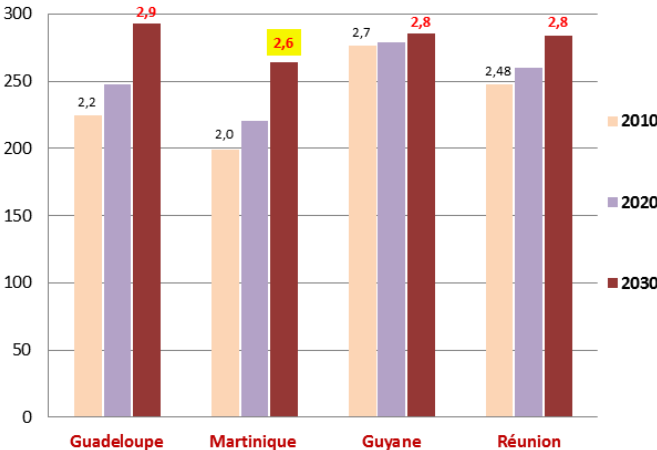
Ce défi et ces enjeux sont, de facto, les deux facettes d'une même réalité.

Comme partout, c'est la population adulte en âge de pleine activité (dite « *génération-pivot* ») qui en assume le poids. C'est elle qui contribue le plus et reçoit le moins. Simultanément parents de jeunes, et enfants de personnes âgées, elle est en réalité soumise à une double obligation et doit en permanence arbitrer entre l'aide à leur(s) enfant(s) sans emploi et à leur(s) parent(s) en situation de précarité. Dans les DOM, cet arbitrage se traduit par une orientation quasi exclusive des aides financières vers les jeunes et des aides non-financières vers les personnes âgées. Mais cet arbitrage sera difficilement tenable, sans une amélioration de l'accès à l'emploi des jeunes.

L'équation est simple. Si les taux d'emploi sont maintenus à leur niveau actuel dans les DOM, à l'horizon 2030 la « *dépendance effective* » (c'est-à-dire le rapport entre l'ensemble des inactifs et les actifs ayant un emploi) devrait être dans chacune de ces régions de 3 personnes inactives (donc économiquement dépendantes) pour une personne en emploi ... Outre l'accroissement de la charge pesant sur chaque actif occupé, le risque potentiel est plus largement celui d'une mise en cause de la « *soutenabilité* » et de la « *durabilité* » des politiques sociales.

Graphique 14

Estimation des taux de "dépendance effective" à l'horizon 2030, à taux d'emploi constant



Une différence importante distingue ici les Antilles de la Guyane. Pour les premières, cette « *dépendance effective* » est quasi exclusivement liée au vieillissement, alors que pour la seconde elle s'explique à l'inverse par sa forte natalité, sa croissance démographique et la forte augmentation du nombre de jeunes à scolariser, avant leur entrée sur le marché du travail.

La leçon est ici la même pour tous. Maîtriser les nouveaux enjeux économiques et sociaux du vieillissement ou assumer ceux d'une forte croissance démographique impose impérativement – dans les deux cas - de renforcer l'emploi des jeunes. Concrètement cela signifie en premier lieu élever fortement leurs niveaux d'éducation et de qualification. Sans éducation pas d'accès à l'emploi, et sans emploi, le renforcement de la « *dépendance effective* » est inéluctable. Le risque est donc bien celui d'une accentuation des inégalités sociales fragilisant la cohésion de nos sociétés.

L'effort concomitant à fournir en matière d'éducation et de formation impose de mobiliser - notamment aux Antilles - les fonds libérés par la réduction des effectifs scolaires au profit d'une nette amélioration de la qualité et de la performance des systèmes éducatifs. Face à ces défis, les risques sont aussi ceux du désengagement financier de l'Etat central et du recul des interventions européennes. Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes en augmentant leur niveau de qualification suppose aussi des créations d'emplois et donc d'œuvrer à un nouveau modèle de développement privilégiant la création de nouvelles niches d'activités et de services à forte valeur ajoutée, et ouvertes à l'export.

La menace d'une « *dépendance* » multiforme

On ne saurait mieux souligner combien traiter du vieillissement impose la prise en compte de dynamiques multiples (démographiques, sanitaires, économiques et sociales) et de leurs effets combinés. C'est dans cet ensemble complexe d'interactions que s'inscrit la réalité des solidarités intergénérationnelles. Entre *dépendance démographique*, *dépendance physique et psychique* et *dépendance économique*, le champ que recouvre la notion est donc très large et soulève la question du mode de traitement le plus efficace de ces multiples réalités : sectoriel ou global ?

Prenons l'exemple de l'APA, dont le coût financier pèse très lourdement sur le budget de la collectivité qui en la charge. Dans la perspective d'un vieillissement accru de la population, les crédits qui y sont affectés devront-ils augmenter à due proportion ? La réponse dépend certes des critères d'éligibilité que fixe l'instance politique, mais aussi pour beaucoup du parcours social antérieur des demandeurs. Plus se multiplient les situations de précarité au cours de la vie active (chômage, travail illégal, défaut de protection sociale) plus augmente le nombre des éligibles au « *minimum vieillesse* », et en conséquence le potentiel des candidats à l'APA.

C'est dire que, faute d'action de prévention globale et concertée visant, en amont, à une réelle amélioration des parcours professionnels, la collectivité concernée verra mécaniquement grossir la charge et sera inmanquablement confrontée à des arbitrages de plus en plus délicats, dont pourraient pâtir d'autres investissements de politique économique. Dans les DOM, cela ajouterait encore aux disparités récurrentes entre production de richesses, redistribution sociale et consommation, (ré)actualisant le sujet jamais définitivement tranché de *leur propre dépendance en tant que « Collectivité »*, à l'égard de la métropole.

Conclusion : l'urgence d'un nouveau projet de société

Expression d'une longévité accrue au bénéfice du plus grand nombre, le vieillissement doit évidemment être valorisé pour ce qu'il a de positif au niveau individuel. Mais, il ne soulève pas moins des défis collectifs majeurs. Les changements qui en découlent ont déjà fortement modifié les traits des sociétés antillaise et réunionnaise. Ils les modifieront plus encore dans les deux prochaines décennies, affectant lourdement les formes traditionnelles de solidarités et imposant de nouvelles exigences aux générations les plus jeunes.

Leur incidence sera tout aussi significative sur la croissance économique et sur la progression des dépenses publiques. Celles affectées aux pensions, à la santé et à la prise en charge de la dépendance, mais aussi, et on y pense moins, celles destinées aux infrastructures et au logement. C'est dire que l'incidence budgétaire du vieillissement devrait être substantielle ces vingt prochaines années. Les Antilles sont, sur ce plan, à la croisée des chemins : l'accélération du processus et son ampleur pèsent tout autant que l'absence d'anticipation des instances et des responsables politiques.

Si les paramètres démographiques sont incontournables, leurs conséquences dépendront aussi de la situation des familles, de la nature des liens qui unissent leurs membres et de leurs contraintes économiques. Dans les DOM, la solidarité envers les « *grandes personnes* » demeure encore largement perçue comme une affaire relevant de la sphère privée et valorisée comme telle. En réalité, l'évolution des structures familiales, la réduction de leur taille, la faiblesse de leurs moyens économiques, les effets différés de l'émigration, entravent déjà pour une large part leurs possibilités d'en assumer la charge²³. Elles l'entraveront plus encore à l'avenir.

Le passage d'un modèle de trois à quatre générations, associé au déséquilibre croissant entre le nombre d'actifs occupés et celui des inactifs, joue à cet égard un rôle déterminant. L'économie complexe du système d'entraide privé qui sous-tend les relations intergénérationnelles²⁴ s'en trouve de facto profondément modifiée, avec des répercussions en termes de cohésion sociale.

De plus l'accent privilégié porté sur les solidarités privées a toute les chances de conduire à un renforcement des inégalités sociales, dont pâtiront les plus démunis : ceux qui ne bénéficient plus (ou peu) d'un entourage familial, ou ceux dont l'entourage ne dispose pas (ou plus) des moyens financiers suffisants à assurer leur prise en charge. Ces réalités sont déjà le lot d'un nombre grandissant de personnes, elles imposent de placer le souci de l'équité intergénérationnelle au cœur des politiques publiques.

Dans un contexte d'individualisation des modes de vie, de réorganisation des normes de la vie familiale, d'effritement des solidarités traditionnelles, la perspective proche d'un vieillissement massif de la population de ces régions oblige à s'interroger, s'agissant de la prise en charge des plus

²³ A cet égard, la prise en charge des personnes physiquement ou psychologiquement dépendantes constitue un défi de taille, sachant que leur nombre pourrait augmenter de manière significative à l'horizon 2020-2030... Pour l'heure, elle repose principalement sur l'aide familiale informelle, en particulier dans le cas le plus fréquent de maintien à domicile.

²⁴ La gestion des relations d'entraide au sein de la sphère privée est souvent très complexe. Qu'il s'agisse d'échanges fondés sur le temps ou sur l'argent, les relations au sein des familles ont pour caractéristique principale d'être multidirectionnelles, même si le système repose prioritairement sur les « *générations-pivot* ». A titre d'exemple, la présence des aînés peut tout à la fois constituer un réel soutien pour la prise en charge des enfants, petits-enfants, ou arrière-petits-enfants (« *la grande parentalité active* »). Elle peut, à l'inverse, imposer en charge importante (financière ou non), dans le cas d'un aîné dépendant.

âgées, sur la pérennité du « déséquilibre » entre solidarité privée (familiale) et solidarité publique. Cette réflexion est d'autant plus pressante que les perspectives proches ne sont guère plus encourageantes.

Le chômage endémique, l'inactivité (RMI, API), le retrait anticipé du marché du travail de nombreux adultes dans la force de l'âge²⁵, laissent craindre des conditions de vie difficiles pour ceux qui, arrivant à l'âge de la retraite, afficheront toujours plus nombreux des carrières « incomplètes », alors même que les récentes réformes des retraites ne cessent d'accroître les durées de cotisations.

Les difficultés de leurs « *aidants potentiels* » ne seront pas moindres. Une part importante de la population en âge de travailler n'a souvent pas d'autre choix que les minima sociaux et les allocations diverses pour maintenir un niveau de vie à la limite du seuil de pauvreté.²⁶ De facto, leur propre précarité réduira leur capacité à perpétuer la tradition des solidarités familiales. Indubitablement, l'accélération du vieillissement, l'individualisation grandissante des modes de vie²⁷, du recul des cohabitations familiales intergénérationnelles et l'avancée en âge d'une part croissante de la population feront croître les besoins de structures d'accueil pour personnes âgées aussi bien que l'exigence d'une prise en charge institutionnelle de la dépendance.

Pour ajouter au tableau, précisons que les évolutions en cours se traduisent aux Antilles par une diminution significative de la population active d'ici 2030. Cette décroissance est attendue en Guadeloupe à compter de 2020-2025, et ses effets se feront sentir plus rapidement encore en Martinique (2015-2020)²⁸. C'est dire qu'un nombre déclinant d'actifs devra assumer la charge plus lourde de la solidarité intergénérationnelle, sachant qu'« *être actif* » (c'est-à-dire en âge d'activité) ne veut pas dire « *avoir un emploi* » et disposer d'un revenu d'activité.

En modifiant radicalement les équilibres entre les générations, l'accélération du vieillissement, la transformation des structures familiales, l'émigration continue des jeunes actifs les plus qualifiés, entraînent des bouleversements si profonds qu'elles obligent à une (re)définition collective d'un « *nouveau projet de société* ». Dans le contexte actuel d'accroissement des précarités socioéconomiques qui n'épargnent pas plus les jeunes que les plus âgés, cette exigence constitue pour tous à la fois une nécessité et un défi.

On pourrait les résumer par l'interrogation suivante : **Comment repenser les fondements d'une société dans laquelle les individus vivront plus longtemps et où la part des retraités ira en s'amplifiant, si les actifs y demeurent majoritairement inoccupés ?**

²⁵ Le taux d'emploi, déjà faible dans l'ensemble des classes d'âges, chutent fortement dès 50 ans. Certains bénéficient du RSO une mesure spécifique à l'outremer à destination des actifs sans emploi âgés de 50 ans et plus qui s'engagent à se retirer du marché du travail. Le RSO est versé jusqu'à 65 ans au maximum, âge où le bénéficiaire bascule vers les « dispositifs vieillesse » (pension de retraite ou minimum vieillesse)

²⁶ C'est ce que vérifient les montants moyens d'aide sociale par habitant, distribués par les départements. En 2006, ces moyennes étaient de 533 € en Guyane, 713 € en Guadeloupe, 768 € en Martinique et 838 € à La Réunion, contre 370 euros en métropole. La moitié de ces dépenses relève de dispositifs légaux obligatoires, tels que le versement du revenu minimum d'insertion (RMI) ou de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA pour les handicapés et les personnes âgées). L'autre moitié est attribuée en fonction des besoins locaux et selon des critères propres à chaque département.

²⁷ Comme l'atteste la progression continue des ménages d'une personne (soit X % en 2006)

²⁸ La Réunion, du fait d'une population plus jeune, enregistrera une progression de sa population active jusqu'en 2025, avant un ralentissement réduisant alors la pression sur le marché du travail. Parmi eux certains sont bénéficiaires du RSO